



ACTUALITES SUR LES VIOLENCES CONJUGALES

Lundi 22 mars 2021 – 18h / 20h

Cette formation se tiendra uniquement en visio-conférence

Animée par

Anne Laure CASADO

Avocat au Barreau de Paris, Secrétaire Générale de l'IDFP,
Membre du conseil de l'ordre

Guillaume BARBE

Avocat au Barreau de Paris, membre du CA de l'IDFP,
ancien Secrétaire de la Conférence

Anne SANNIER

Avocat au Barreau de Paris

A la suite du Grenelle des violences conjugales, de multiples évolutions textuelles ont eu lieu et de nombreuses contributions rédigées.

Cette formation propose de reprendre l'intégralité des nouveaux textes, donner des informations aux praticiens confrontés à la révélation d'une situation de violence conjugale : quels réflexes adopter, comment organiser la recherche de la preuve, quels outils sont disponibles ?

Il sera décrit les mécanismes de fond et procéduraux de la nouvelle ordonnance de protection, réalisé un panorama de la jurisprudence récente, son évolution, le droit comparé, les mécanismes de reconnaissance et des réflexions croisées seront proposées sur une nouvelle définition du texte de délivrance d'une part et sur une nouvelle procédure de délivrance d'autre part

**Formation validée au titre de la formation
professionnelle continue**

INSCRIPTION

Adhérent IDFP : 25€ttc (20,83€ht)

Non adhérent IDFP : 70€ttc (58€ht)

Non adhérent moins de 3 ans de Barreau : 25€ttc (20,83€ht)

Elèves avocats : gratuit

Inscription et règlement en ligne - Référence à indiquer : IDFP.22.03.2021

<https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne.htm>

Ou par chèque à l'ordre de IDFP – 130 av. de Villiers - 75017 PARIS

(En indiquant vos coordonnées complètes)



www.institut-dfp.com

l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine.

Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques

